

[illegible]

DESSEIN DES EMPLOIEMENTS RESERVES			
N°	Utilisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement des abords du cadastre et création de stationnement	10762 m ²	Commune
2	Aménagement de carrefour	777 m ²	Commune
3	Ceinture de cheminement doux	2694 m ²	Commune
4	Aménagement de carrefour	100 m ²	Commune
5	Aménagement de chemin	138 m ²	Commune
6	Aménagement de carrefour et création de stationnement	431 m ²	Commune
7	Aménagement de carrefour	248 m ²	Commune
8	Aménagement de chemin piéton	621 m ²	Commune
9	Prolongement de chemin rural	621 m ²	Commune
10	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales (volume de rétention de 800 m ³)	1720 m ²	Commune
11	Mise aux normes autoroutières	8526 m ²	Etat
12	Aménagement d'un accès	46 m ²	Commune
13	Aménagement d'une contre-allée piétonne	90 m ²	Commune
14	Aménagement d'un espace de stationnement	1600 m ²	Commune
15	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales (volume de rétention de 120 m ³)	1600 m ²	Commune
16	Aménagement d'un espace de stationnement	1600 m ²	Commune

Légende

- Constructions non référencées au cadastre
- Cours d'eau
- Haies à préserver au titre de l'article L123-1-5
- ZONAGE**
- IBELLE**
- Emplacement réservé
- Espace bois classé au titre de l'article L130-1
- Espace bois remarquable au titre de l'article L123-1-5
- Fonds de jardin protégé au titre de l'article L123-1-5
- Zone restrictive SIEP
- Zones Humides
- Ancienne carrière
- Ancienne décharge
- Périmètre d'impact du bruit des infrastructures - Catégorie 1
- Richesse du sol et du sous-sol

0 100 200 400 600 800 Mètres

